

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 12 juillet 2010 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 6 juillet 2010 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Hommage rendu par le Conseil municipal à MM. Bernardin et Fenech, décédés récemment

M. LE MAIRE : Je voudrais dire quelques mots à propos du décès de nos anciens collègues, Claude Bernardin et Roger Fenech, que j'ai appris ce week-end.

Claude Bernardin avait été Président du groupe Socialiste au Conseil municipal de Lyon mais au-delà et bien avant, c'est quelqu'un qui a marqué l'histoire de notre Ville, l'histoire de la pensée politique française. Claude Bernardin était né en 1920. Il avait fait ses études supérieures à Sciences Po Lyon dont il avait été diplômé en 1942. Pendant la guerre, période troublée où il avait d'abord participé à l'école des cadres d'Uriage, il avait été de ceux, catholiques pratiquants, qui s'étaient engagés dans la Résistance.

Il avait fait partie du réseau Alliance de Marie-Madeleine Fourcade, il était l'un de ceux qui avaient marqué un courant que je trouve essentiel dans la vie lyonnaise, le courant Personalis, qui avait fait qu'aux côtés d'Emmanuel Mounier, de Jean-Marie Domenach, de Jean Lacroix, de Joseph Follier, tout ce courant catholique qui recherchait en même temps une autre voie pour notre société, s'était trouvé engagé dans la Résistance. Il avait mené d'autres engagements : Résistance communiste, radicale, il avait eu ce moment de convergence dans la vie politique lyonnaise qui marque encore je crois, la vie de la cité.

Claude Bernardin avait poursuivi ce premier engagement au travers de bien d'autres. Il avait été pendant la guerre d'Algérie un de ceux qui avaient défendu certains membres du FLN, n'hésitant pas à se rendre sur place pour plaider la cause d'un certain nombre de ses collègues avocats qui, à l'époque, avaient été menacés de mort. Il avait ensuite fondé en 1958 avec ce courant Personalis chrétien, le Comité lyonnais pour le respect de la personne, devenu le Cercle Tocqueville, et qui joua un rôle extrêmement important, à la fois sur le plan national et sur le plan local.

Sur le plan national, ce club participa de ce mouvement de renouveau qui, à l'époque, au travers de beaucoup d'autres clubs, marqua la vie politique française, étant en particulier proche de Pierre Mendès-France, de Stéphane Essel, d'Alain Savary, du Père Beuve Merry. Il souhaitait marquer la rénovation de la vie politique française qui se faisait jour dans ces années 1965-1970.

Sur le plan de la vie politique lyonnaise, ce club avait été assez original puisqu'il se voulait d'abord un club de réflexion sur la transformation de Lyon, de notre cité, et donc un travail de fond où on pensait que la prise de position ne devait pas être simplement guidée par des a priori, mais par un travail de fond sur tous les dossiers, que ce soit ceux de l'urbanisme, que ce soit ceux du transport, il fallait essayer de penser la rénovation de la ville.

Au fond, Claude Bernardin incarnait ce qu'a de plus noble l'engagement politique : la volonté de transformer le réel à l'aune d'idéaux de justice, de liberté, de démocratie. Il fit partie de ceux qui, à l'aube des années soixante marquèrent une certaine rénovation de la vie politique française. Le 6 novembre dernier, je lui avais remis la médaille de la Ville de Lyon, lui exprimant ma reconnaissance pour sa pensée, son action, auxquelles un certain nombre d'entre nous doivent beaucoup. Je veux dire aujourd'hui à quel point son héritage continue et continuera de vivre dans notre engagement pour Lyon et pour les Lyonnais.

Si vous le voulez bien, mes chers Collègues, en mémoire de Claude Bernardin, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(Le Conseil municipal, debout, observe une minute de silence.)

M. LE MAIRE : Merci bien. Chers collègues, j'évoquais la mémoire de Claude Bernardin parce qu'évidemment, son décès récent était présent à mon esprit. Depuis notre dernier Conseil municipal, nous avons appris aussi le décès de Roger Fenech.

Evidemment je le connaissais personnellement. Nous avons été adversaires lorsque je m'engageais en politique dans les années 1970. J'avais connu à la fois le caractère tonique de Roger Fenech, son engagement en particulier pour la communauté pied-noir à laquelle il appartenait, ses engagements politiques pour une démocratie chrétienne renouvelée. Je dois dire qu'au fur et à mesure que le temps passe, les souvenirs se bonifient, on oublie les mauvais côtés et puis évidemment on se souvient des bons.

Moi je veux me souvenir ici de ce que Roger Fenech avait de capacité de joie de vivre. Je lui connaissais une stature de quelqu'un qui mordait la vie par tous les bouts. Il pouvait être difficile dans l'affrontement politique. Mais il avait toujours un côté humain extrêmement sensible, c'est quelqu'un avec qui on avait des discussions. Je crois que c'était un homme au sens plein du terme et donc, je veux aussi lui rendre hommage aujourd'hui.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Bouzerda secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenaer, M. Tête, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flacconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, Mme Chevassus-Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet.

Absents excusés : Mme d'Anglejan, Mme Balas, M. Brumm, Mme Chichereau-Dinguirard, Mme Dognin-Sauze, Mme Guillaume, M. Havard, M. Héral, M. Képénékian, M. Lebuhotel, M. Nardone, Mme Roure, M. Turcas.

Dépôts de pouvoirs : Mme Reynaud, M. Delacroix, Mme Condemine, Mme Brichet, Mme Deharo, M. Huguet, Mme Legay, M. Maleski, Mme Gleize, Mme Psaltopoulos, Mme de Lavernée ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme d'Anglejan, Mme Balas, M. Brumm, Mme Dognin-Sauze, Mme Guillaume, M. Havard, M. Héral, M. Képénékian, M. Lebuhotel, Mme Roure, M. Turcas.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Coulon, Mme Nachury ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Daclin, Mme Berra.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 5 juillet 2010.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Questions écrites du 5^e arrondissement relatives :

a) à la relocalisation de la Police municipale

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous présenter trois questions et pour que le dialogue soit plus vivant, c'est M. Rudigoz qui présentera la première question, moi la deuxième et pour la troisième, ce sera Mme Faurie-Gauthier.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, depuis 1998 l'unité de Police municipale du 5^e arrondissement est située dans des locaux appartenant au Conseil Général du Rhône au sein du Palais de Justice. A l'occasion de la rénovation du Palais des 24 colonnes, les espaces occupés par le Ministère de la Justice, le Conseil général et la Ville de Lyon ont été reconfigurés.

Le 1^{er} février 2007, la convention d'occupation des locaux de la Police municipale a été reconduite pour trois années, avec un accord pour sa reconduction.

Or, nous avons été très surpris d'apprendre tout dernièrement que le Conseil Général du Rhône revenait unilatéralement sur ses engagements et que la Police municipale ne pouvait plus demeurer, à compter de début septembre, au sein du Palais de Justice.

Mise au pied du mur, la Ville de Lyon a évoqué plusieurs solutions de relocalisation d'urgence, dont les locaux de la Mairie annexe, place du Petit Collège, actuellement occupés par une unité de la Maison du Rhône du 5^e, c'est-à-dire les services déconcentrés du Conseil Général.

Cette solution n'est pas satisfaisante, car si nous sommes opposés à la disparition de la Police municipale au niveau de la Mairie du 5^e, puisque c'est un service essentiel pour les habitants du Vieux Lyon, nous ne pouvons admettre, bien évidemment, le retrait d'un service social du Conseil Général, non moins indispensable pour le Vieux Lyon et ses quelques 10.000 habitants.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous dire si une solution de relocalisation préservant ces deux services, Police municipale et services sociaux du Conseil Général, sur le Vieux Lyon, a pu être trouvée ? Je vous remercie.

M. TOURAINÉ Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voudrais d'abord remercier Mme Pesson et M. Rudigoz, qui m'ont immédiatement alerté de cette préoccupation. Bien sûr, ils sont attachés, comme nous tous, à ce que la Police municipale du 5^e arrondissement puisse, sans qu'il y ait de période de fonctionnement difficile, continuer sa mission importante, que ce soit dans le bas du 5^e ou que ce soit dans les autres parties du 5^e arrondissement.

J'ai le plaisir de vous annoncer que les choses vont pouvoir être maintenues de façon opérationnelle, sans qu'il y ait de période de difficulté.

Cela va se faire en deux temps : le premier temps, ce sera de façon transitoire, l'utilisation du local de l'école Kergomard, rue de la Quarantaine, permettra donc d'héberger l'unité de la Police municipale du 5^e arrondissement.

Ceci sera seulement transitoire, puisqu'en fait, plus tard, et de façon plus définitive, l'unité de Police municipale du 5^e pourra aller dans les locaux qui étaient auparavant occupés par l'IGPN, place Saint-Jean. Mais ces locaux font l'objet de travaux actuellement, comme vous le savez et donc ils ne sont pas utilisables immédiatement : il y a besoin de travaux qui vont s'échelonner pendant environ une année. Donc, le site définitif sera dans un an au niveau de la place Saint-Jean, dans les locaux de l'ex-IGPN.

Voilà comment, grâce à vous et aux services de la Ville, la Police municipale du 5^e pourra continuer à bien exercer sa mission.

M. LE MAIRE : Merci bien. Comme quoi Kergomard peut se révéler finalement un endroit utile pour éviter qu'un certain nombre de services ne soient délocalisés.

Mme PESSON Alexandrine : Merci beaucoup Monsieur le Maire, parce que c'était une préoccupation importante pour les habitants du Vieux Lyon, dans un site qui est tellement sollicité par des tas de problèmes, donc merci d'avoir trouvé cette solution, nous l'avons trouvé ensemble, mais vraiment les habitants du 5^e vont être très sensibles à cette nouvelle solution.

b) à la rénovation des façades du Palais Saint-Jean

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, le 5^e arrondissement compte parmi les joyaux de son architecture patrimoniale, rue Adolphe Max, le Palais Saint-Jean, érigé au cours des XIII^e et XIV^e siècles. Propriété de la Ville de Lyon depuis plus de cent ans, il abrite notamment la bibliothèque éponyme qui accueille un public important.

Le temps a fait son œuvre sur l'édifice et certains travaux apparaissent nécessaires. Ils concernent en priorité les huisseries extérieures en mauvais état, dont le remplacement s'accompagnerait du ravalement de la façade donnant sur le quai de Saône, ainsi que celle du retour sur la terrasse.

Pouvons-nous espérer prochainement la mise en œuvre de tels travaux, qui contribueront à commencer à redonner son lustre à ce merveilleux bâtiment ?

Mme GAY Nicole, Adjointe : Nous allons faire un duo avec Gilles Buna.

Madame le Maire du 5^e arrondissement, chère Alexandrine, je vous sais très attentive aux nombreux bâtiments majestueux de votre 5^e arrondissement.

Le Palais Saint-Jean depuis 1974 a accueilli les Archives municipales et de nombreux services municipaux. Il est un des rares exemples d'architecture civile gothique, inspiré de l'architecture religieuse de la fin du Moyen Age.

Il mérite assurément un retraitement de ses façades qui sont bien noires, notamment celle donnant sur le quai de Saône, véritable vitrine d'entrée du quartier Saint-Jean depuis le pont Bonaparte, pour qui traverse le fleuve pour s'y rendre. Les façades d'une ordonnance XVII^e siècle ont été remodelées au XIX^e par les architectes Antoine-Marie Chenavard et Tony Desjardins, tandis que les structures des locaux remontent au XV^e siècle, avec des éléments du XII^e en sous-sol.

J'ai donc demandé aux services municipaux de procéder aux estimations nécessaires, en lien avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques. En effet, il conviendra de vérifier que le résultat final s'accorde, tant avec l'histoire, qu'avec la géographie du bâtiment.

Par ailleurs, la rénovation de certaines huisseries et des volets s'avérera certainement nécessaire, pour assurer un résultat harmonieux, de même qu'une mise en lumière s'intégrant dans le « Plan Lumière », afin d'assurer la mise en valeur nocturne de ce bâtiment.

Les montants en jeu, vous vous en doutez, ne seront certainement pas négligeables et devront faire l'objet d'une décision d'inscription budgétaire, que je vous proposerai, Monsieur le Maire, dans les semaines à venir.

Voilà pour cette deuxième question.

M. LE MAIRE : Quelques mots pour remettre le Palais Saint-Jean dans l'environnement des rives de Saône, Monsieur Buna ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Oui, un mot seulement, puisque vous venez d'obtenir Madame le Maire, satisfaction, donc quelquefois il est bon de poser des questions, pour avoir des réponses positives.

Je voudrais dire que nous sommes tous attachés, évidemment, au patrimoine et particulièrement au patrimoine Unesco. Nous étions encore ensemble, la semaine dernière, pour l'ouverture d'une traboule à Saint-Georges, une nouvelle traboule.

Mais, bien évidemment, comme vient de le rappeler le Maire de Lyon, il y a le patrimoine bâti et puis il y a son écrin : son écrin, ce sont ses feux, ses quais... et de ce point de vue-là, je voudrais rappeler, simplement, que dans ce mandat, l'aménagement des berges de Saône aura évidemment, pour le 5^e et pour tous les arrondissements et les communes concernés, un impact fort sur le plan paysager et sur le plan patrimonial.

Je voudrais rappeler également que pour ce mandat, pour le Vieux Lyon, ce sont l'aménagement du parvis du Palais de Justice, comme on a pu le voir récemment ensemble, les aménagements du seuil de la passerelle, du quai Romain Rolland, du pont Bonaparte, l'aménagement des bretelles d'accès du pont Maréchal Juin.

Il faut rappeler qu'il y avait déjà eu un travail important d'interface encore, entre le quartier et puis la Saône, dans le mandat précédent, puisqu'on a fait de nombreuses réunions ensemble, de concertation, ensuite de suivi de réalisations, puis d'inaugurations de la place Benoît Crépu, du parking Saint-Georges, de la place Valensio, de la place Saint-Jean, nous avons mis en lumière l'église Saint-Georges, donc, toutes actions qui ont permis ou qui permettront une mise en valeur et une plus forte attractivité encore du 5^e.

Alors, bien sûr, on peut rêver ! Il faudrait rêver, un jour, mais pas prochain, un jour lorsque nos finances nous le permettront, d'une restauration de l'ensemble du Palais Saint-Jean : c'est le souhait de la Renaissance du Vieux-Lyon, c'est évidemment un rêve pertinent, c'est hélas aujourd'hui un rêve, parce que l'ampleur, évidemment, des travaux et l'ampleur des financements à y mettre, seraient tout à fait considérables.

Donc, il faudra effectivement un jour y songer : le faire dans le respect des lieux, comme le rappelle la RVL, mais également en adaptant ses lieux aux conditions et aux contraintes de la modernité et de l'exploitation, évidemment, de ce site majeur.

M. LE MAIRE : Madame le Maire, puisqu'on parle un peu du Vieux-Lyon, je lisais quelques articles sur Saint-Paul. Ce qui va être fait et j'en discutais encore avec Mme la Directrice régionale de la SNCF sur la rénovation de la gare Saint-Paul, va transformer totalement ce quartier et faire en sorte qu'il prenne une nouvelle vie, c'est-à-dire qu'à mon avis ceux qui s'inquiètent sur le fait que ce quartier sera un peu à l'écart de la rénovation du Vieux-Lyon ont tort de s'inquiéter. A mon avis, ce sera le quartier qui, dans les mois qui viennent va connaître le plus grand essor sur l'ensemble du Vieux Lyon.

Mme PESSON Alexandrine : Merci Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, parce qu'il est vrai que tout le monde est très attaché au Palais Saint Jean. Vous avez oublié tout à l'heure, quand vous parliez du Palais, d'autres édifices, il y a aussi la cathédrale Saint Jean qui est en cours de réhabilitation et tout ceci compose un lieu patrimonial qui va donner une grande force au Vieux Lyon car c'est quand même le lieu le plus visité par tous les touristes. Merci beaucoup Monsieur Buna, Madame Gay et Monsieur le Maire.

c) au devenir des locaux situés 47 rue des Farges

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : C'est Mme Faurie-Gauthier qui va la poser.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, depuis que la MJC Saint Just est pourvue d'un nouveau bâtiment très apprécié, rue des Fossés de Trion, l'ancien local qu'elle occupait au 47 rue des Farges, autrefois appelé « galerie 47 » est vide et en totale vacuité. Un grand nombre d'associations exercent leur activité sur le 5^e arrondissement et plus particulièrement sur le quartier Saint-Just dont le Conseil de quartier et le Comité d'Intérêt Local, bien entendu. Les locaux dont nous disposons en mairie d'arrondissement ne suffisent pas à répondre à leurs sollicitations de salle pour tenir leurs réunions ou assemblées. Après un nécessaire rafraîchissement et une mise aux normes de ce local par la ville, il serait nécessaire que les associations de quartier puissent pleinement profiter de cet équipement de proximité et ainsi participer à la vie associative si présente dans ce secteur.

Monsieur le Maire, cette perspective est-elle envisageable ?

M. LE MAIRE : Mme Vallaud-Belkacem va vous répondre.

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : Merci Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère municipale déléguée, Madame le Maire, le local dont vous nous parlez situé 47 rue des Farges a, en effet, été laissé vacant après la relocalisation très réussie de la MJC Saint Just.

En attendant qu'une décision soit prise sur le devenir de ce local et de son terrain d'emprise, ça ne fait aucun doute que ces 80 m² de salle de réunions rendront un très grand service à la vie associative du 5^e arrondissement dont on connaît à la fois le nombre et la vitalité, mais aussi aux réunions de Conseils de quartier, des Comités d'Intérêt Local, ou même de la mairie d'arrondissement.

Donc, je suis en mesure, aujourd'hui, de vous confirmer la volonté de la Ville de Lyon de mettre ce local à la disposition de la vie associative et de la démocratie de proximité dans le 5e arrondissement.

M. LE MAIRE : Voilà, Madame la Maire, vous êtes comblée.

Mme PESSON Alexandrine : Je suis comblée, Monsieur le Maire et Messieurs les Adjoints. Il faudrait être difficile pour ne pas l'être.